



**La sourdité par excès de bruit
c'est pour toujours:**



Protégez votre ouïe

BRUIT AU TRAVAIL ET A LA MAISON

Environ 20% de personnes travaillent dans un milieu bruyant. Nombreuses sont aussi les personnes qui sont importunées par le bruit dans leur vie privée: musique, voisins bruyants, bricolage sommeil, moto etc.

LA LOI NOUS PROTEGE

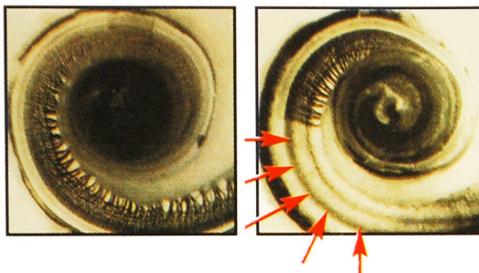
Les niveaux sonores dépassant les 80 décibels (dB (A)) sont nuisibles à la santé. Les employeurs doivent veiller à une protection acoustique adéquate sur le lieu de travail. Au-dessus de 85 dB (A), l'employé est même tenu de porter une protection acoustique sérieuse. Une personne qui travaille dans un milieu où le niveau sonore dépasse les 80 dB (A) a le droit de passer régulièrement des examens d'audiométrie.

EFFETS DU BRUIT

Une exposition régulière au bruit excessif aboutit irrémédiablement à la détérioration de l'ouïe. Comment se fait-il qu'on ne constate pas (encore) de dégradation de l'acuité auditive chez les personnes travaillant depuis plusieurs années dans le bruit..?

L'oreille interne se compose d'un labyrinthe comptant environ 35.000 cellules sensorielles qui transmettent les sons au cerveau. Quand le bruit est excessif, ces cellules sensorielles ont besoin de repos pour se rétablir, sinon elles s'atrophient.

Les cellules sensorielles ne se renouvellent pas. Quand on constate une baisse de l'acuité auditive plusieurs cellules sensorielles sont déjà atrophiées, cette dégradation est malheureusement définitive. L'acuité auditive baisse lentement mais sûrement



A gauche, un labyrinthe normal (organes de Corti) et un labyrinthe dont les organes vibratiles (flèches) sont endommagés. Un labyrinthe se compose d'environ 35.000 organes vibratiles. Les organes endommagés sont à jamais atrophiés.

